

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 1^{er} septembre 2006

Messagerie

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 300 000 F pour le réseau radio POLYCOM

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'étude

Un crédit d'étude de 300 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de financer l'étude pour le réseau radio POLYCOM.

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit d'étude sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2006 sous la rubrique 04.04.00.00 508 0 0107.

Art. 3 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières, intérêts et amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Art. 6 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Introduction

POLYCOM est un réseau radio proposé par la Confédération qui relie entre elles toutes les autorités et organisations responsables de la sécurité et du sauvetage. Il permet notamment aux organisations partenaires de la protection de la population de communiquer par radio sur un réseau sécurisé. Les principaux utilisateurs potentiels sont la police, les services sanitaires, les sapeurs-pompiers, la protection civile, les services techniques, le corps des gardes-frontières et l'armée.

POLYCOM se compose de l'infrastructure du réseau, des postes de commande et des terminaux des utilisateurs. Il se fonde sur un plan national de couverture radio. Sa réalisation se déroule par étapes : des réseaux partiels sont interconnectés au fur et à mesure de leur mise en place, jusqu'à obtenir un réseau radio national de sécurité.

POLYCOM est financé à environ 50 % par la Confédération pour la partie réseau. Pour le surplus, les terminaux radios et les centrales sont à la charge de chaque partenaire.

Objectifs de POLYCOM

Les principaux objectifs de POLYCOM sont :

- de garantir la collaboration en matière de réseaux cryptés entre les autorités et les organisations chargées du sauvetage et de la sécurité aux échelons fédéral, cantonal et communal;
- de garantir la collaboration technique inter-cantonale et à grande échelle;
- de garantir la communication entre les organisations dans les domaines du sauvetage et de la sécurité (police, sapeurs-pompiers, sanitaire, etc.), en incluant les moyens de la protection civile et de l'armée.

Situation dans le canton de Genève

A Genève, les partenaires principaux du système POLYCOM sont la police, les sapeurs-pompiers, la protection civile, les services de santé publique, les hôpitaux, les services techniques, les formations chargées de la sécurité militaire et du sauvetage et le corps des gardes-frontières. Outre cela, d'autres organisations peuvent être intégrées dans le système pour leur partie

« secours et sécurité ». C'est le cas par exemple du CERN ou de grandes entreprises privées comme les entreprises chimiques.

L'ensemble des partenaires genevois de la protection de la population est d'accord sur la nécessité de moderniser le système de communications dans le canton et de disposer d'un même système pour tous. L'intégration à un réseau unique permettra ainsi de faciliter le déploiement de moyens de communication lors d'événements majeurs, alors qu'aujourd'hui, la communication est parfois rendue difficile par la diversité des systèmes utilisés.

Afin de conduire les travaux, un groupe de travail coordinateur a été créé par le Département des institutions. Piloté par la police, sa mission est d'établir les planifications de détail relatives à la mise en place du système dans le canton. Il comprend des membres de toutes les entités partenaires et un représentant de l'Office fédéral de la protection de la population.

En outre, suivant les recommandations de l'inspection cantonale des finances, un comité de pilotage stratégique a été institué. Présidé par le secrétaire général du département des institutions, il aura la responsabilité du suivi du projet et devra assurer une analyse permanente des risques techniques, juridiques et financiers. A cet égard, il servira de relais entre le groupe technique et les autorités politiques compétentes pour toutes les décisions stratégiques liées au projet.

Situation de la police genevoise

La police dispose actuellement du réseau radio numérique IRIS, installé entre 1997 et 2001. Cependant, les changements successifs de fournisseurs (l'entreprise ASCOM a été reprise par Bosch qui elle-même a été reprise, pour la partie radio, par Motorola) ont eu des conséquences non négligeables sur la pérennité de ce réseau. Ainsi, la décision du constructeur de cesser tout développement et l'arrêt impromptu de toute fabrication de matériel ont rendu prématurément obsolète ce réseau radio et ont accéléré la nécessité de prévoir son remplacement, tant il est évident que le système radio de la police représente un outil stratégique indispensable à la conduite et à l'engagement des formations.

C'est dans ce contexte que l'intégration de la police au réseau POLYCOM est apparue comme parfaitement naturelle.

Toutefois, afin de tirer les enseignements du projet IRIS, le département des institutions a mandaté l'inspection cantonale des finances (ICF) pour un audit sur le déroulement du projet. Les faiblesses mises en évidence par l'ICF sont d'ordre organisationnel (ségrégation de fonctions insuffisante dans le

groupe de travail, absence de comparatif technologique préalable au processus décisionnel, pilotage inefficace du projet, absence de relations contractuelles formalisées avec le fournisseur).

Afin d'éviter de répéter les erreurs du passé, le département a apporté un soin particulier à prendre en compte les remarques de l'ICF dans le cadre du projet POLYCOM. Cela a notamment conduit à la mise sur pied du comité de pilotage stratégique précité. Néanmoins, la situation de POLYCOM n'est pas tout à fait identique à celle de l'ancien projet, puisque les choix technologiques liés au système POLYCOM sont imposés par la Confédération. Le canton n'a donc pas de marge de manœuvre.

Crédit d'étude

La mise en place d'un réseau tel que POLYCOM requiert une bonne préparation. Cette nécessité est encore accentuée par la complexité du cahier des charges et les courts délais pour la mise en exploitation du système, qui ne laissent que peu de marge d'erreur.

Afin de garantir les chances de succès de ce projet, le présent crédit d'étude a pour objectif de permettre l'octroi d'un mandat à un bureau d'études spécialisé. Sa mission sera de déterminer les besoins pour les nouvelles installations de sites fixes complémentaires (antennes) et pour l'augmentation de la couverture du corps des gardes-frontières, des tunnels et des sites spéciaux (gare, aéroport, etc.). La problématique spécifique des contrôles embarqués dans les trains et des installations nécessaires à leur fonctionnement, tant sur la ligne ferroviaire Genève-Bellegarde, que sur la future ligne CEVA, devra également être examinée. Le bureau d'études collaborera étroitement avec le groupe de travail coordinateur en lui apportant son expérience, ce qui permettra de gagner en temps et en efficacité pour toutes les études et démarches à entreprendre.

Au plan budgétaire, ce crédit d'étude a été rattaché au centre de responsabilité de la police, car c'est elle qui assure le leadership opérationnel de ce projet et qui en sera le plus gros utilisateur. Par ailleurs, la police est également dans une situation de relative urgence par rapport à la nécessité de changer son réseau radio, vu les inconvénients du système actuel.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- *Préavis technique du département des finances*
- *Tableaux financiers*



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES FINANCES
Administration des Finances de l'Etat

120
PREAVIS TECHNIQUE

fonctionnement boucllement
 investissement autre

rubrique n° 04.04.00.00 508 0 0107

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Objet

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 300 000 F pour le réseau radio POLYCOM.

2. Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet

(en millions de francs)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	0.00	0.00	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestations [36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.00	0.00	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement	0.00	0.00	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04

3. Financement

Ce crédit d'investissement devra être inscrit au budget d'investissement dès 2006.

Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2006, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que la tranche du crédit d'investissement pourra être automatiquement versée.

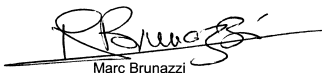
4. Remarques

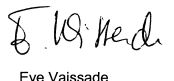
Le département des institutions (DI) a inscrit au projet de budget 2006 bis une tranche de 300 000 F pour ce crédit (selon l'application budgétaire CFI, état au 27 avril 2006).

L'exposé des motifs mentionne que la Confédération participera au financement de ce projet pour environ 50%. Le DI a indiqué que ce taux de 50% constitue une estimation qui devrait être confirmée à la fin du mois d'avril 2006 en fonction de la répartition financière déterminée entre canton et Confédération. Selon le DI, il est prévu que le canton finance le projet d'investissement et que les participations fédérales soient remboursées à l'Etat après la mise en service du réseau cantonal.

Le DI estime un coût probable de l'investissement de l'ordre de 15 000 000 F(+/- 20%), montant qui inclut le réseau radio, les terminaux, la centrale radio pour les principaux partenaires (police, SIS, sécurité civile, polices municipales, SSA, services sanitaires et les gardes de l'environnement).

D'après les informations à disposition, la Centrale commune d'achat (CCA) n'interviendra pas dans les négociations liées à ce projet considérant le type d'acquisition à réaliser et vu les accords déjà en vigueur. Le DI a précisé que le recours à la CCA pourrait être envisagé pour une partie du projet, dans la mesure où la CCA aurait une plus-value à offrir par rapport au choix direct de la police. Concernant l'autre partie du projet, il a indiqué le matériel POLYCOM n'est livrable que dans le cadre du contrat d'exclusivité passé avec la Confédération.


Marc Brunazzi


Eve Vaissade

Genève, le 3 mai 2006

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs et les tableaux financiers transmis le 12 janvier 2006. L'Administration des Finances de l'Etat n'est plus engagée en cas de modifications ultérieures à la date du préavis technique.

Pris connaissance le : 09.05.2006

Signature du responsable financier :



Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle
PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE
Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 300 000 F pour le réseau radio POLYCOM

Projet présenté par le Département des institutions

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	8'625	8'625	38'625	38'625	38'625	38'625	38'625	38'625
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (meubler, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32+33] Intérêts (report tableau) Amortissements (report tableau)	8'625	8'625	38'625	38'625	38'625	38'625	38'625	38'625
Charges particulières [30 à 36] Perte comptable [330] Provision [338] (préciser la nature) Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, emplacements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	8'625	8'625	38'625	38'625	38'625	38'625	38'625	38'625
Remarques :								

Signature du responsable financier : 
 Date : 15.08.2006

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 300 000 F pour le réseau radio POLYCOM

Projet présenté par le Département des Institutions

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Investissement brut	300'000	0	0	0	0	0	0	300'000
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	300'000	0	0	0	0	0	0	300'000
Installation fixe (selon liste)	300'000	0	0	0	0	0	0	300'000
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières	8'625	8'625	38'625	38'625	38'625	38'625	38'625	38'625
Intérêts	8'625	8'625	8'625	8'625	8'625	8'625	8'625	8'625
Amortissements	0	0	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000
								charges financières récurrentes
								38'625

Signature du responsable financier :

Date : 15.08.2006

